Informations de base

1997/2029(COS) COS - Procédure sur un document stratégique (historique)	Procédure terminée
Rapport économique annuel 1997. Croissance, emploi et convergence sur la voie de l'UEM. **Subject** 5.10 Union économique	

Acteurs principaux

Parlement européen	**Commission au fond**	**Rapporteur(e)**	**Date de nomination**
	ECON Economique, monétaire et politique industrielle	RANDZIO-PLATH Christa (PSE)	22/01/1997
Conseil de l'Union européenne			

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
12/02/1997	Publication du document de base non-législatif	COM(1997)0027	Résumé
21/02/1997	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
20/03/1997	Vote en commission		Résumé
20/03/1997	Dépôt du rapport de la commission	A4-0111/1997	
08/04/1997	Débat en plénière		
09/04/1997	Fin de la procédure au Parlement		
28/04/1997	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de la procédure	1997/2029(COS)
Type de procédure	COS - Procédure sur un document stratégique (historique)
Sous-type de procédure	Document stratégique de la Commission
Base juridique	Règlement du Parlement EP 148
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	ECON/4/08654

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A4-0111/1997 JO C 132 28.04.1997, p. 0006	20/03/1997	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T4-0149/1997 JO C 132 28.04.1997, p. 0068-0101	09/04/1997	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document annexé à la procédure	CSE(1996)0008	04/12/1996	Résumé
Document de base non législatif	COM(1997)0027	12/02/1997	Résumé

Autres Institutions et organes

Institution/organe	Type de document	Référence	Date	Résumé
EESC	Comité économique et social: avis, rapport	CES0471/1997 JO C 206 07.07.1997, p. 0104	24/04/1997	Résumé

Rapport économique annuel 1997. Croissance, emploi et convergence sur la voie de l'UEM.

1997/2029(COS) - 09/04/1997 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

En adoptant le rapport de Mme Christa RANDZIO-PLATH (PSE, D) sur le rapport économique annuel 1997 de la Commission "Croissance, emploi et convergence sur la voie vers l'UEM", le Parlement européen estime que le problème le plus important de la Communauté est une fois de plus le chômage. Estimant que les perspectives de croissance dans l'Union européenne ne sont pas à même de résoudre le chômage, le Parlement demande aux Etats membres de prendre des mesures afin de restaurer la confiance des consommateurs et de stimuler la demande. Soulignant l'augmentation du chômage de masse dans la plupart des Etats membres, le Parlement estime que la modeste embellie économique prévue pour 1997 ne sera pas, à elle seule, de nature à résoudre le problème du chômage dans sa globalité. Il rappelle également que l'encouragement de la croissance ne peut être l'unique élément d'une politique de lutte contre le chômage. En effet, une telle relance ne coïncide pas automatiquement avec une amélioration des conditions d'existence des citoyens et il faut prendre en considération les limites d'une croissance non durable. Pour sa part, il estime que les principales causes du chômage sont à trouver dans les éléments suivants : -faiblesse des investissements des entreprises privées, -timidité des activités innovantes, -lacune dans la concertation au niveau des Etats membres et de la Communauté en matière de politique financière et monétaire, -croissance des taux d'intérêts réels due à la trop grande volatilité des marchés financiers, -faiblesse de la demande intérieure et de la consommation des ménages, -absence de créativité et frilosité des entreprises, -manque de formation et de qualifications, -manque d'adaptation du marché du travail et hauteur des prélèvements fiscaux et parafiscaux, -spéculation financière qui nuit aux investissements productifs, -règlementation excessive. Estimant nécessaire l'assainissement budgétaire, il se dit sceptique quant à l'affimration de la Commission selon laquelle il est probable que l'impact de l'assainissement budgétaire sera compensé par un rééquilibrage des politiques et un accroissement de la confirance. Il estime, pour sa part, que tant que les dépenses publiques n'augmenteront pas, il sera préférable de parer au déficit par le biais d'une croissance renforcée plutôt que par une diminution des dépenses dans des domaines essentiels comme la conversion écologique ou l'éducation. Certes, la consolidation budgétaire est nécessaire mais le Parlement regrette que la part des investissements publics par rapport au PNB soit passée au cours des dernières années de 3,5 à moins de 2,5%. Il demande dès lors que les investissements du secteur public qui peuvent apporter une rentabilité économique et sociale soient relancés. Pour contrecarrer le chômage, le Parlement estime qu'il faut inclure la lutte contre le chômage dans toutes les politiques et qu'il faut mieux coordonner les politiques économique, structurelle, financière, monétaire et des revenus au niveau de l'Union en mettant en place une "sorte de gouvernement économique" communautaire. Il demande en particulier que soient encouragés tous les efforts des Etats membres pour promouvoirl'emploi et qu'une stratégie intégrée de l'emploi s'appuie sur des politiques macro-économiques et des réformes structurelles. Les décisions d'Essen doivent être pleinement appliquées, de même que le Pacte pour l'emploi. Il s'agit d'investir dans les infrastructures des réseaux de transport, d'environnement, d'énergie et de communication mais aussi dans le secteur de la formation. Souhaitant une extension des instruments financiers de la Communauté dans ce domaine par le biais de la BEI et la création d'emprûnts communautaires, il juge absolument indispensable l'ouverture des

marchés des capitaux à risque et des crédits en faveur des PME, premier employeur de la Communauté. La recherche aussi devrait être encouragée notamment par des incitants fiscaux et par une simplification de l'accès aux investissements. Le Parlement souligne également que les charges qui pèsent sur le travail (et particulièrement le travail peu qualifié) amènent les entreprises à privilégier les investissements en capital plutôt qu'en ressources humaines. Ceci étant, il ne partage pas l'avis de la Commission lorsqu'elle propose de plus grandes différences de salaire entre régions. Cela risque de déboucher sur de nouvelles délocalisations. Le Parlement met encore en évidence le frein aux investissements que constitue l'incertitude sur les taux de change et rappelle que cette dernière ne sera levée que par l'introduction de l'UEM. Il demande, dans la foulée, l'abaissement des taux réels afin de faciliter les investissements privés. Se félicitant de la création du Comité pour l'emploi, le Parlement rappelle la nécessité d'inclure dans le Traité de l'Union un chapitre sur ce sujet. Une série d'autres mesures sont également proposées favorisant l'emploi : -une formation tout au long de la vie axée sur l'évolution de la demande du marché de l'emploi, -l'encouragement du travail autonome et la création de PME par la simplification des procédures administratives et fiscales, -l'aménagement du temps de travail, -le soutien au développement de nouveaux réservoirs d'emplois (environnement, culture, soins à domicile), -le développement d'indicateurs socio-économiques appropriés pour le suivi des marchés de l'emploi. En matière de fiscalité, le Parlement en appelle à une politique fiscale de moyen terme qui, tout en étant compatible avec les critères de convergence, prenne en compte les effets conjoncturels. Enfin, tout en condamnant l'utilisation de politiques fiscales à des fins compétitives au sein de l'Union, le Parlement demande la mise en place d'une stratégie qui prenne à la fois en compte l'extension de la globalisation de l'économie et évite le dumping social et environnemental.

Rapport économique annuel 1997. Croissance, emploi et convergence sur la voie de l'UEM.

1997/2029(COS) - 04/12/1996 - Document annexé à la procédure

Dans son rapport final sur les effets mutuellement bénéfiques d'une coordination renforcée des politiques économiques et structurelles, la Commission fait le bilan de l'évolution de l'emploi dans l'Union en termes de création et de destruction d'emplois. Il ressort de cet historique que les Etats membres ont enregistré un gain de 8 millions d'emplois au cours des 20 dernières années tandis que la population en âge de travailler a augmenté de 28 millions de personnes. Cette évolution s'est traduite à la fois par une hausse du taux de chômage et par une baisse du taux d'emploi. Avec 25 millions de nouveaux emplois, c'est le secteur des services qui enregistre la plus belle progression en terme de création d'emploi mais cette progression n'a pas empêché une perte nette de 8 millions d'emplois au total, au cours des 3 grandes périodes de récession (1975, 1981-83, 1992-1994), touchant prioritairement l'industrie manufacturière. L'absence de dynamisme du marché n'a pas permis aux Etats membres de compenser ces pertes par la création de nouveaux emplois pendant les phases de croissance, notamment à cause de politiques macro-économiques instables. La rapport présente ensuite les statistiques économiques afin de permettre d'étudier l'impact de la croissance sur l'emploi. De façon générale, les données mettent en évidence l'importance du marché unique qui, grâce à l'intensification des échanges et de la concurrence, a contribué à une augmentation du PIB de 1,5% et créé 900.000 emplois. Le rapport souligne également que les facteurs intérieurs, tels que consommation et investissement, représentent 92% du PIB de l'Union et la demande extérieure 8%. L'importance de ces facteurs explique pourquoi les solutions défensives classiques des marchés de la Communauté n'ont pas contribué à assurer une croissance durable de l'emploi. Cette croissance insuffisante de la production et de l'emploi s'est traduite par la faiblesse de l'investissement dans les nouvelles capacités, la part de l'investissement dans le PIB étant passé de 24% en 1970 à 19% en 1996. A cet égard, le rapport souligne l'importance de l'accroissement de l'investissement pour maintenir à l'avenir des taux de croissance supérieurs. Enfin, le raport donne un aperçu du potentiel d'accroissement de la population active. Le taux d'emploi moyen de l'Union est d'environ 60%, ce qui est peu en comparaison de celui des Etats-Unis ou certains Etats membres plus performants (+ de 70%). Le taux actuel reflète une performance insuffisante mais indique aussi un double potentiel de main-d'oeuvre constitué non seulement par les 18 millions de chômeurs, mais aussi par la réserve de main-d'oeuvre supplémentaire (environ 9 millions de personnes) qui pourrait et devrait entrer en activité si des emplois étaient disponibles. Dans les 10 ans à venir, l'évolution démographique conduira à une augmentation de la population active de 3 millions de personnes, mais aussi à des changements fondamentaux dans la pyramide des âges avec une perte de 9 millions d'individus dans la génération âgée et expérimentée. La main-d'oeuvre existante et potentielle autorise une croissance économique forte à condition de mener des politiques adéquates au niveau macro-économique et du marché du travail et en exploitant pleinement le potentiel du marché unique. Selon, ce rapport, ces faits confirment les grandes orientations de politique économique et les conclusions pour l'action définies dans le rapport sur l'emploi à l'intention du Conseil européen de Dublin ("L'emploi et la croissance en Europe - la voie à suivre") qui soulignent l'importance d'une approche intégrée dans laquelle des politiques macro-économiques et structurelles coordonnées produisent des effets mutuellement bénéfiques et favorisent le dynamisme de l'économie. Le rapport relève notamment que les progrès réalisés dans les politiques macro-économiques crèeront les conditions permettant de s'engager dans une période de croissance économique durable, forte et non inflationniste. Il souligne également l'importance d'une modernisation plus poussée des marchés des biens et des services et d'un développement résolu des politiques sur le marché du travail. Il met l'accent sur le besoin d'une politique de valorisation des ressources humaines afin de répondre aux exigences de qualifications du monde du travail actuel, imposé par les nouvelles technologies de l'information. Le rapport précise enfin que les déterminants et les facteurs de la croissance et de l'emploi seront analysés dans le rapport économique annuel de la Commission (COM (97)27, COS0529) et le rapport Emploi en Europe (COM (97)485, COS0472). Cette analyse formera la base des grandes orientations de politique économique et du rapport conjoint sur l'emploi à l'intention du Conseil.

Rapport économique annuel 1997. Croissance, emploi et convergence sur la voie de l'UEM.

1997/2029(COS) - 12/02/1997 - Document de base non législatif

OBJECTIF : Le présent rapport fait le bilan de la situation économique de la Communauté en 1996 et présente les tendances et perspectives économiques pour les années 1997-1998. Il se concentre en particulier sur les politiques liées à la croissance, à l'emploi et à la convergence, avec en point de mire la marche vers l'Union Economique et Monétaire (UEM). CONTENU : Selon ce rapport, des progrès sensibles ont été réalisés par l'Union en matière de préparation à l'UEM. Sur le plan institutionnel notamment, la Communauté a réalisé des progrès importants dans les préparatifs menant à l'EURO. Parallèlement, après le fléchissement de la croissance économique au second semestre 1995 et début 1996, l'économie communautaire

semble avoir retrouvé une trajectoire plus favorable : reprise de l'activité dans tous les Etats membres et accélération de la croissance dans la Communauté en 1997. Cette évolution contribuera à faire légèrement diminuer le chômage bien que le niveau global du chômage reste élevé (10,7% de la population active des 15 en 1996). En ce qui concerne les politiques macro-économiques, le rapport précise qu'en 1996, une grande majorité d'Etats membres ont pris des mesures importantes pour ramener leurs déficits budgétaires à 3% du PIB, voire au-dessous. La Commission estime que les efforts d'assainissement budgétaires, basés sur des compressions de dépenses plutôt que sur des charges fiscales plus importantes, ont eu un impact important sur la baisse des taux d'intérêt. Ces efforts permettront à court terme de relancer l'investissement à la base d'une croissance économique solide, en 1997 et 1998. Malheureusement, cette croissance ne s'accompagne pas de performances notables sur le plan de l'emploi qui demeure le défi majeur de la Communauté. Selon le rapport, l'évolution médiocre de l'emploi est due à des obstacles macro-économiques. Il souligne, à cet égard, que les taux d'investissement actuels ne permettent pas d'escompter une croissance supérieure à 2, 1/4 % par an. Or, le taux de chômage actuel requiert des taux de croissance nettement plus importants. C'est pourquoi, il suggère une relance massive de l'investissement productif qui pourrait donné lieu à un taux de croissance de l'ordre de 3 à 3,5% par an, suffisant pour relancer effectivement l'emploi. S'il semble, a priori, que les changements technologiques et la mondialisation de l'économie constituent une frein à l'embauche, le rapport estime, pour sa part, que ces deux facteurs ne sont pas les causes fondamentales du chômage actuel. Au contraire, il estime qu'il doit être possible de tirer parti de ces deux éléments pour améliorer la croissance et la transformer en emploi. Pour ce faire, il faut : -un fonctionnement efficace des marchés des biens et des services en permettant une adaptation rapide des prix (à cet égard, des actions sont encore nécessaires en matière libéralisation des marchés dans le domaine de l'énergie et des télécoms ainsi qu'en matière de concurrence), -un plus gros investissement en matière d'éducation et de formation de la main-d'oeuvre qualifiée et non-qualifiée. Pour revenir à une croissance créatrice d'emplois, le rapport propose plusieurs solutions : -conclure des conventions salariales entre partenaires sociaux qui tiennent beaucoup mieux compte des qualifications, des régions et des secteurs, -abaisser les coûts non-salariaux de la main-d'oeuvre, les pertes de revenus encourues par les Etats étant compensées par une maîtrise plus rigoureuse des dépenses publiques ou l'accroissement d'autres prélèvements (ex.: "écotaxes"), -instaurer des "salaires momentanés d'insertion" pour les travailleurs peu qualifiés, jeunes ou chômeurs de longue durée, -améliorer la flexibilité du temps de travail en fonction des besoins des entreprises et des travailleurs, en recourant plus largement au temps partiel volontaire, -développer des initiatives locales en faveur de l'emploi. Il importe également de moderniser l'organisation du travail, d'augmenter la mobilité géographique et professionnelle des travailleurs et de différencier les coûts du travail en fonction de la productivité.

Rapport économique annuel 1997. Croissance, emploi et convergence sur la voie de l'UEM.

1997/2029(COS) - 24/04/1997 - Comité économique et social: avis, rapport

Le Comité marque son accord avec le diagnostic de la Commission sur les raisons de l'insuffisance de la croissance et de la détérioration du marché de l'emploi dans la première moitié des années 1990 : une augmentation trop limitée de la capacité productive, des politiques budgétaires marquées par des attitudes laxistes en matière de dépenses publiques et de politiques salariales, contraires aux objectifs de stabilité, dans certains Etats membres, les turbulences sur les marchés des changes et les dévaluations de plusieurs monnaies. Grâce au rééquilibrage du dosage des politiques macroéconomiques, un retournement de situation semble s'être produit en 1996. Le Comité souligne que les gouvernements et les représentants des milieux économiques et sociaux ont un rôle déterminant à jouer dans la relance de l'économie et donc de l'emploi. Ils doivent continuer à appliquer ce dosage des politiques macroéconomiques qui, par la stabilité, doit à terme faciliter la création d'emplois. La Communauté, elle, doit s'attaquer au chômage avec la même détermination que celle dont elle fait preuve en matière de convergence monétaire. En conséquence, les "grandes orientations des politiques économiques des Etats membres et de la Communauté" revêtiront une importance accrue. En effet, une politique économique globale au niveau de l'UE est nécessaire pour pouvoir poursuivre l'objectif de la création d'emplois, tout en préservant dans la substance le modèle européen, et créer des conditions de concurrence loyale.